

## **SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue mardi le troisième jour du mois d'avril en l'an deux mille dix-huit, au lieu habituel des séances dudit conseil, à 19 : 00 heures.

Présents :                   **LE MAIRE :**  
Monsieur Jacques Gauthier

**LES CONSEILLERS (ÈRES) :**  
Gesa Wehmeyer-Laplante  
Jean-Pierre Ducruc  
Michel Routhier  
Jean Lecours  
Guy Boucher  
Carmen Demers

Tous membres du conseil et formant quorum.

Directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe :  
Madame Christiane Couture

Présence de 0 citoyen.

### **ORDRE DU JOUR**

- 1) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 2) Procès-verbal - Séance ordinaire du 06 mars 2018
- 3) Municipalité de Sainte-Croix
  - Comptes à payer
  - Engagement de la directrice des loisirs et de la culture (modification)

Règlement d'emprunt n° 576-2018 - Dépôt du certificat de la tenue du registre conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités (LERM)
- 4) Centre culturel et sportif de Sainte-Croix de Lotbinière inc.
  - Comptes à payer

Modification et conversion du système de réfrigération du gaz R-22 au gaz R-513A

  - Option de garantie prolongée du système de réfrigération
- 5) Congrès annuel
  - L'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
- 6) Service des incendies de Sainte-Croix
  - Projet de règlement n° 578-2018 concernant la prévention des incendies aux fins d'abroger le Règlement n° 423-2009
  - Adoption
  - Avis de motion
- 7) Voirie
  - Réfection rue du Bateau
    - Honoraires professionnels n° 12 (EnGlobe Corp.)
    - Honoraires professionnels n° 13 (Les Services Exp inc.)
  - Réfection rue Hamel
    - Soumission(s) et octroi de contrat – Étude géotechnique
    - Soumission(s) et octroi de contrat – Nettoyage et inspection télévisée des réseaux d'égouts
  - Rapiéçage mécanique des chemins et rangs
    - Soumission(s) et octroi de contrat

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

Lignage des voies de circulation

- Soumission(s) et octroi de contrat

Aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal

- Attestation des travaux de voirie 2018

### 8) Hygiène du milieu

Mandat analyse hydraulique sectorielle

- Honoraires professionnels n° 1 (Groupe Tanguay & Associés)

Mandat levé géophysique

- Honoraires professionnels n° 1 (Geosig inc.)

Station de pompage rue Lafleur

- Honoraires professionnels n° 1 (WSP Canada inc.)

Plan de gestion des débordements des eaux usées

- Mandat débranchement du trop-plein du réservoir d'eau potable (WSP Canada inc.)

### 9) Aménagement/urbanisme/développement

Comité consultatif d'urbanisme

- Dépôt du procès-verbal de la séance du 14 mars 2018

Groupe DDM

- Nominations – M. François Bienvenue et M. Louis-Mathieu Fréchette

Bien Culturel cité « Église de la Fabrique de Sainte-Croix »

- Travaux de rénovation au bâtiment, lot 3 592 283-P

Dérogation mineure

- Dossier M. Denys Hébert, lot 5 569 323

Projet de règlement n° 577-2018 aux fins de modifier le Règlement de zonage n° 389-2007 (agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation P-3 et agrandir la zone 08-CH à même la zone 09-P)

- Adoption

### 10) Loisirs et culture

Hôtel de ville

- Honoraires professionnels n° 1 (Monique Brunet, architecte)

Terrain de jeux

- Tarification 2018

Comité de la Saint-Jean-Baptiste de Sainte-Croix

- Prévisions budgétaires et nominations

### 11) Varia

Comité d'embellissement

- Nomination d'un membre

Comité Familles-MADA de Sainte-Croix

- Dépôt d'un procès-verbal

Carrefour des personnes âgées de Lotbinière

- Demande d'autorisation

MRC de Lotbinière

- Service de sécurité incendie - Adoption du rapport annuel 2017
- Modification du greffe et du chef-lieu de la cour municipale commune

Prélèvement des eaux et leur protection

- Mandat aux municipalités requérantes (recours pour une dérogation au RPEP)

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

Période de questions à la fin de la séance conformément au règlement municipal numéro 377-2006

Levée de l'assemblée

### 088-2018 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

### 089-2018 PROCÈS-VERBAL - SÉANCE ORDINAIRE DU 06 MARS 2018

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire de la municipalité de Sainte-Croix du 06 mars 2018 tel que transcrit au livre du procès-verbal des délibérations.

### MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CROIX

### 090-2018 COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### MUNICIPALITÉ

#### SALAIRES DE MARS 2018

SALAIRES BRUTS DU 25 FÉVRIER 2018 AU 24 MARS 2018	MAIRE ET CONSEILLERS	21 008.31
	ADMINISTRATION (DIRECTION & TRAVAUX PUBLICS)	15 058.53
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE L'ADMINISTRATION, ÉLECTION, BRIGADIER(ÈRES), POMPIERS, DÉN., MÂCHOIRE DE VIE, P/R, VOIRIE, RÉSEAU, URBANISME, CONCIERGERIE, PAT/EXTÉRIEURE, T/JEUX, CULTURE POLYVALENTE & BIBLIOTHÈQUE	39 883.05
	AVANTAGES SOCIAUX	6 457.44
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>82 407.33</b>

#### INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S) DE MARS 2018

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>82 407.33</b>

#### COMPTES PAYÉS DE MARS 2018 – RATIFICATION

<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>	<b>159.00</b>	
551388000 COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	159.00	REMISE FÉVRIER 2018
<b>CENTRE DE LA PETITE ENFANCE ENVOL</b>	<b>423.31</b>	
551310000 COMPTES A PAYER	423.31	REMBOURS. DE TAXES
<b>FERME ROGER LAMBERT ET FILS S.E.N.C.</b>	<b>27 727.77</b>	
233003443 NEIGE - COTE ET RUE DU BATEAU	6 990.48	DÉNEIGEMENT 2017-2018 CÔTE ET RUE DU BATEAU 4/5
233004443 ENLEVEMENT NEIGE - TROTTOIRS	9 216.63	DÉNEIGEMENT 2017-2018 TROTTOIRS 4/5
233000443 NEIGE - RUES VILLAGE	11 520.66	DÉNEIGEMENT 2017-2018 RUES SECTEUR URBAIN 4/5
<b>FLEETCOR CANADA MASTERCARD</b>	<b>1 365.28</b>	
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	82.15	ESSENCE INC.
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	49.77	ESSENCE INC.
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	118.00	ESSENCE SAVANA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	103.80	ESSENCE SILVERADO
270135631 DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	48.00	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	113.75	ESSENCE SAVANA
222001631 DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	53.50	DIESEL KUBOTA
222000631 ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	48.00	ESSENCE INC.
232001631 DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	57.25	DIESEL KUBOTA
232003631 ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	101.00	ESSENCE SAVANA

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	56.00	DIESEL KUBOTA
270135631	DIESEL - PATINOIRE EXTERIEURE	56.00	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	83.47	ESSENCE SILVERADO
222001631	DIESEL TRACTEUR DÉNEIGEMENT	59.66	DIESEL KUBOTA
270190631	ESSENCE &HUILE- ENT. SKI FOND	150.00	ESSENCE CENTRE PLEIN AIR
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	110.50	ESSENCE SAVANA
232001631	DIESEL - TRACTEUR KUBOTA	49.50	DIESEL KUBOTA
232003631	ESSENCE - CAMION MUNICIPAL	-12.78	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	-2.06	ESCOMPTE ULTRAMAR
222000631	ESSENCE - VEHICULES INCENDIE	39.77	ESSENCE INC.
<b>GO LOTBINIÈRE</b>		<b>300.00</b>	
219000970	DONS ET SUBVENTIONS - O.B.N.L.	300.00	AIDE FINANCIÈRE 2018 (GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE)
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>5 288.76</b>	
241300681	ELECTRIC - P. STE-CROIX 786506	1 774.11	SERVICE FÉVRIER 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	1 183.62	SERVICE FÉVRIER 2018
234050681	ECLAIRAGE RURAL 786894-980212	136.69	SERVICE FÉVRIER 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	19.99	SERVICE JANVIER ET FÉVRIER 2018
234000681	ECLAIRAGE URBAIN 786829-787553	100.00	SERVICE JANVIER ET FÉVRIER 2018
241200681	ELECTRICITE U/EAU POT. 786712	2 074.35	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2018
<b>INFO PAGE INCENDIE</b>		<b>34.38</b>	
223100331	TELEPHONE & MESSAGERS	34.38	SERVICE FÉVRIER 2018
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 463.21</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVES A PAYER	1 463.21	POLICE NO 48842 MARS 2018
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>		<b>14 141.95</b>	
233050443	NEIGE - CONTRAT RURAL	14 141.95	DÉNEIGEMENT 2017-2018 RUES SECTEUR RURAL 4/5
<b>M.R.C. DE LOTBINIERE</b>		<b>40 002.26</b>	
211002951	QUOTE-PART MRC - DÉVELOPPEMENT	11 299.75	QUOTE-PART 2018 1/4
245120951	QUOTE-PART MRC - ENF. SANITAIR	8 877.84	QUOTE-PART 2018 3/12
219000951	QUOTE-PART MRC - ADM.	13 862.50	QUOTE-PART 2018 1/4
215000951	QUOTE-PART MRC - EVALUATION	5 962.17	QUOTE-PART 2018 3/12
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>9 188.74</b>	
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	694.00	REMISE FÉVRIER 2018
5513825000	RQAP A PAYER	464.83	REMISE FÉVRIER 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	822.87	REMISE FÉVRIER 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	3 251.90	REMISE FÉVRIER 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	110.00	REMISE FÉVRIER 2018
5513840000	IMPOT PROVINCIAL A PAYER	3 845.14	REMISE FÉVRIER 2018
<b>OBV DU CHÊNE</b>		<b>1 000.00</b>	
261000419	SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	1 000.00	AIDE FINANCIÈRE PROJET PORTÉE COLLECTIVE BASSIN VERSANT DU PETIT SAUT
<b>PAGES JAUNES</b>		<b>130.72</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	130.72	SERVICE MARS 2018
<b>POSTES CANADA</b>		<b>168.85</b>	
270291321	T. POSTES - ASS. (ALCS) OBNL	42.23	AVIS NO 255
259001499	POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	70.34	AVIS NO 255
213000321	TIMBRES POSTES- ADMINISTRATION	56.28	AVIS NO 255
<b>QUINC. MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>194.75</b>	
222000522	ENTR.& REPAR.-CASERNE INCENDIE	1.80	RÉDUIT & TUYAU ABS
222000650	PIECES & ACCESSOIRES- INCENDIE	55.14	TENDEUR À CLIQUET (2)
270153447	ACTIVITÉS SPÉCIALES LOISIRS	18.35	RUBANS (2) (TRIATHLON)
259000522	ENT ET REP/PAVILLON ET ABRI	119.46	TAPIS
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>4 214.69</b>	
5513820000	ASSURANCE-EMPLOI A PAYER	1 051.69	REMISE FÉVRIER 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	110.00	REMISE FÉVRIER 2018
5513815000	IMPOT FEDERAL REG. A PAYER	3 053.00	REMISE FÉVRIER 2018
<b>TELU COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>722.89</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	84.50	SERVICE MARS 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	213.03	SERVICE MARS 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	161.64	SERVICE MARS 2018
259000331	TELEPHONE/PAVILLON ET ABRI	63.37	SERVICE MARS 2018
241400331	TELEPHONE DEGRILLEUR 926-2612	63.37	SERVICE MARS 2018
241300331	TELEP. - P. STE-CROIX 926-2324	63.37	SERVICE MARS 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	72.96	SERVICE MARS 2018
261000331	TELEPHONE-URBANISME	0.65	SERVICE MARS 2018
<b>TOSHIBA SOLUTIONS D'AFFAIRES</b>		<b>434.24</b>	
213000527	ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	434.24	PHOTOCOPIES 11-02-2018 AU 10-03-2018
<b>VIDÉOTRON LTÉE</b>		<b>201.10</b>	
261000331	TELEPHONE-URBANISME	41.38	SERVICE AVRIL 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	41.38	SERVICE AVRIL 2018
213000331	TELEPHONE HOTEL VILLE 926-3494	41.36	SERVICE AVRIL 2018
222000331	TEL.2464, INTERNET& PAGETS (9)	76.98	SERVICE AVRIL 2018

**Total : 107 161.90**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

### COMPTES À PAYER DE MARS 2018

<b>ASCENSEURS THYSSENKRUPP (CANADA) LTÉE</b>	<b>855.41</b>	
270121522 ENTRETIEN ASCENSEUR	855.41	ENTRETIEN ASCENCEUR AVRIL À JUIN 2018
<b>ASSOCIATION DES DIRECTEURS</b>	<b>602.47</b>	
213000310 DEPLACEMENT & REPRE. ADM. H-V	602.47	CONGRÈS 2018 (FRANCE DUBUC)
<b>AUDIO CINÉ FILMS INC.</b>	<b>48.29</b>	
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	48.29	TRANSPORT FILM « COCO »
<b>BUROPLUS ST-EX</b>	<b>447.86</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	14.82	PAPETERIE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	21.14	PAPETERIE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	36.73	PAPETERIE
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	375.17	PAPETERIE
<b>DEL DEGAN, MASSÉ &amp; ASSOCIÉS INC.</b>	<b>2 993.95</b>	
261000419 SERVICES PROFESSIONNELS AUTRES	2 993.95	SERVICE D'URBANISME DU 06 FÉVRIER AU 01 <sup>ER</sup> MARS 2018
<b>DÉNEIGEMENT G. DELISLE</b>	<b>735.13</b>	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	735.13	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
<b>DÉPLACE DE L'AIR</b>	<b>595.90</b>	
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	44.01	ENTRAÎNEMENT 24 FÉVRIER 2018
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	206.96	ENTRAÎNEMENT 03 MARS 2018
270150454 PERFECTIONNEMENT - TERR/JEUX	344.93	FORMATION GYMNASTIQUE
<b>DISTNET INC.</b>	<b>4 523.12</b>	
241200444 USINE EAU - GESTION DES BOUES	4 523.12	VIDER LES BOUES DE LAVAGE
<b>DUBUC FRANCE</b>	<b>102.60</b>	
213000527 ENT. ET REP. - AMEUBLEMENT-ADM	102.60	RENOUVELLEMENT ANTI-VIRUS (4)
<b>ENTREPRISES S. MATHIEU INC.</b>	<b>908.30</b>	
232000522 ENT. ET REP. - GARAGE MUNIC.	908.30	RÉPARATION ET AJUSTEMENT PORTE DE GARAGE
<b>FEDERATION QUEBECOISE DES MUNICIPALITÉS</b>	<b>402.80</b>	
219000494 COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	220.50	MISE À JOUR « LE RÈGLEMENT MUNICIPAL » 2018
222000322 FRAIS DE MESSAGERIE INCENDIE	151.83	FRAIS DE TRANSPORT
232000322 FRET ET MESSAGERIE - VOIRIE	30.47	FRAIS DE TRANSPORT
<b>FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE</b>	<b>16.00</b>	
213000670 PAPETERIE - FOUR., IMP. LIVRES	16.00	AVIS DE MUTATION
<b>GAUDREAU ENVIRONNEMENT INC.</b>	<b>24 591.12</b>	
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	6 239.84	SERVICE FÉVRIER 2018
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 125.73	SERVICE FÉVRIER 2018
245210446 ENL. ORDURES - COLL. SELECTIVE	5 855.83	SERVICE JANVIER 2018
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	7 267.91	SERVICE JANVIER 2018
245110446 ENL. DES ORDURES/CONTRAT	101.81	SERVICE SUPPLÉMENTAIRE (CÔTE DU NORD ET CHEMIN DU SOLEIL-COUCHANT)
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>	<b>236.03</b>	
241200521 ENT. & REP. - USINE EAU POTABLE	109.56	MOTEUR CHAUFFERETTE
234000521 ENT. RESEAU ECLAIRAGE URBAIN	126.47	VÉRIFIER VOLTAGE LUMINAIRE (RUE LAFLEUR)
<b>GROUPE ULTIMA INC.</b>	<b>433.00</b>	
219000420 ASSURANCES	362.00	AJOUT SURFACEUSE 2018
219000420 ASSURANCES	71.00	AJOUT ENSEIGNE CÔTÉ SUD
<b>HYDRO-QUÉBEC</b>	<b>2 896.88</b>	
259000681 ELECTRICITÉ/PAVILLON ET ABRI	806.93	SERVICE MI-JANVIER À MI-MARS 2018
270120681 ÉLECTRICITÉ - C/ COMM. 786415	2 089.95	SERVICE MI-FÉVRIER À MI-MARS 2018
<b>IMPRIMERIE STE-CROIX INC.</b>	<b>64.39</b>	
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	64.39	AFFICHES C/FAMILLES
<b>INFO PAGE INCENDIE</b>	<b>120.32</b>	
222000331 TEL.2464, INTERNET & PAGETS (9)	120.32	SERVICE MARS 2018
<b>LABORATOIRE DE CANALISATIONS</b>	<b>336.30</b>	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	336.30	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
<b>LABORATOIRES ENVIRONEX</b>	<b>209.14</b>	
241200411 ANALYSE DE L'EAU	166.37	ANALYSE D'EAU
241400411 ANALYSE DES EAUX USÉES	42.77	ANALYSE D'EAU
<b>LAROSE &amp; FILS LTEE</b>	<b>746.44</b>	
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	698.85	PRODUITS D'ENTRETIEN
270120660 PROD. ENTRETIEN - C. COMMUNAUT	47.59	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>LE PRO DU CB INC.</b>	<b>356.19</b>	
222000650 PIECES ET ACCESSOIRES - INCENDIE	356.19	BATTERIES (3)
<b>LE RÉSEAU D'INFORMATION MUNICIPALE</b>	<b>316.18</b>	
219000494 COTISATION & ABONNEMENT - ADM.	316.18	ABONNEMENT ANNUEL
<b>LES EXCAVATIONS STE-CROIX INC.</b>	<b>4 012.63</b>	
241300521 ENT. & REP. - RESEAU D'AQUEDUC	4 012.63	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
<b>LIBRAIRIE RENAUD-BRAY</b>	<b>21.00</b>	
270230670 ACHATS DE VOLUMES	21.00	ACHATS VOLUMES
<b>ME MARYLÈNE DEMERS, NOTAIRE</b>	<b>2 876.91</b>	
231100003 RESERVE FONCIERE DU BATEAU	2 876.91	HON. PROF. ACHAT LOT 5 573 277
<b>MÉDIAS TRANSCONTINENTAL S.E.N.C.-SEAO</b>	<b>1 614.53</b>	
2308011721 MOD,CONV SYSTEME RÉFRIGERATION	1 614.53	PUBLICATIONS SEAO
<b>MILOT, STEPHANE</b>	<b>98.05</b>	
232000310 FRAIS DE DÉPLACEMENT - VOIRIE	98.05	FRAIS DE DÉPLACEMENT MARS 2018
<b>MINISTRE DES FINANCES - REGIE DU CINEMA</b>	<b>61.75</b>	
259001499 POLITIQUE FAM-COMITE FAMILLE	61.75	RENOUVELLEMENT PERMIS
<b>NORA BYRNE</b>	<b>593.75</b>	
270195447 SERVICES LOISIRS/CULTURE POLY	593.75	COURS DE YOGA RETRAITÉ 1/2

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

<b>OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DU NORD DE</b>		<b>3 837.25</b>	
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	2 289.25	QUOTE-PART DÉFICIT 2018
252000970	PART. DEFICIT O.M.H. (10%)	1 548.00	QUOTE-PART DÉFICIT 2018 BUDGET SUPPLÉMENTAIRE
<b>QUINCAILLERIE MAURICE HAMEL &amp; FILS</b>		<b>1 288.38</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	14.92	PISTOLET D'ARROSAGE
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	1 163.63	ASPHALTE FROIDE
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	11.48	THERMOSTAT
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COMM	6.64	FEUTRE POUR CHAISE
270125522	ENT. & REP. BATIMENT QUILLES	20.55	BOIS
270120526	ENTR.MACH, OUTILL, EQUIP.C/COMM	15.24	PINCEAU & LEVIER DE TOILETTE
270190522	ENTR. PISTES DE SKI FOND	55.92	NOURRITURE OISEAUX, CROCHETS (3) & MAILLONS (4)
<b>RAY-CAR</b>		<b>595.18</b>	
<b>232000521</b>	ENTR. REPAR. - VOIRIE	381.64	BRIS D'AQUEDUC (RUE PRINCIPALE)
232000521	ENTR. REPAR. - VOIRIE	213.54	PIERRE (RÉSERVE)
<b>STELÉM</b>		<b>1 276.22</b>	
232000650	PIECES ET ACCESSOIRES - VOIRIE	1 276.22	DÉTECTEUR DE MÉTAL
<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>233.97</b>	
213000331	TELEPHONE HOTEL DE VILLE 926-3494	23.52	SERVICE MARS 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	58.02	SERVICE MARS 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	58.87	SERVICE MARS 2018
270120331	TELEPHONE CELL. - C/COMM	23.00	SERVICE MARS 2018
232000331	TELEPHONE - VOIRIE CELLULAIRES	23.52	SERVICE MARS 2018
211000331	TELEPHONE CELL. 806-6809	23.52	SERVICE MARS 2018
270150331	TELEPHONE TJEUX ET LOISIRS	23.53	SERVICE MARS 2018
<b>Total :</b>		<b>59 047.44</b>	

### CERTIFICAT DE CRÉDITS SUFFISANTS # 04-2018

091-2018

#### ENGAGEMENT DE LA DIRECTRICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE (MODIFICATION)

**ATTENDU** les résolutions numéros 124-2017 et 294-2017;

**ATTENDU QU'**une période de probation de 6 mois était en vigueur, soit jusqu'au 30 avril 2018;

**ATTENDU QU'**il est requis de prolonger cette période de probation de six mois, soit jusqu'au 31 octobre 2018 afin de permettre des améliorations nécessaires à la fonction;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de prolonger la période de probation de six mois.

#### RÈGLEMENT D'EMPRUNT N° 576-2018 – DÉPÔT DU CERTIFICAT DE LA TENUE DU REGISTRE CONFORMÉMENT À LA LOI SUR LES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS DANS LES MUNICIPALITÉS (LERM)

Dépôt du certificat par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe.  
Tenue du registre : le 14 mars 2018 de 9 : 00 à 19 : 00 heures.  
Signature(s) au registre : 0

### CENTRE CULTUREL ET SPORTIF DE SAINTE-CROIX DE LOTBINIÈRE INC.

092-2018

#### COMPTES À PAYER

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de ratifier les comptes payés et d'autoriser le paiement des comptes suivants :

#### CENTRE CULTUREL SALAIRES DE MARS 2018

SALAIRES BRUTS DU 25 FÉVRIER 2018 AU 24 MARS 2018	ADMINISTRATION (DIRECTION)	3 608.16
	SALAIRES DES EMPLOYÉS DE LA MAINTENANCE & RESTAURANT	11 949.12
	AVANTAGES SOCIAUX	2 679.49
	<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>18 236.77</b>

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018**

**INSTITUTION(S) FINANCIÈRES(S) DE MARS 2018**

INSTITUTION(S) FINANCIÈRE(S)	FRAIS DE FINANCEMENT	0.00
	<b>TOTAL</b>	<b>18 236.77</b>

**COMPTES PAYÉS DE MARS 2018 – RATIFICATION**

<b>BRASSERIE MOLSON O'KEEFE</b>		<b>5 700.81</b>	
270181610	ACHATS - BAR	-1 971.20	CRÉDIT ACHATS BAR
270181610	ACHATS - BAR	7 672.01	ACHATS BAR
<b>CENTRALE DES SYNDICATS DEMOCRATIQUES</b>		<b>263.43</b>	
5513880000	COTISATIONS SYNDICALES A PAYER	263.43	REMISE FÉVRIER 2018
<b>COMMISSION DE LA SANTE ET</b>		<b>121.01</b>	
270120200	CONTR.EMPLOYEUR- DIR. LOISIR/C	28.00	COTISATIONS 2018 & AJUSTEMENTS 2018
270151200	CONTR.EMPLOYEUR- HOMME MAINTEN	28.01	COTISATIONS 2018 & AJUSTEMENTS 2018
270120999	FRAIS GESTION CSST & AUTRES	65.00	COTISATIONS 2018 & AJUSTEMENTS 2018
<b>HYDRO-QUEBEC</b>		<b>9 722.12</b>	
270181681	ELECTRICITE - GLACE 846563	5 734.58	SERVICE FÉVRIER 2018
270180681	ELECTRICITE - ARENA 748754	3 987.54	SERVICE MI-JANVIER À MI-FÉVRIER 2018
<b>INTERFAS EN FIDUCIE</b>		<b>1 629.84</b>	
5513870000	ASS. COLLECTIVE A PAYER	1 629.84	POLICE NO 48842 MARS 2018
<b>MINISTÈRE DU REVENU DU QUÉBEC</b>		<b>4 093.40</b>	
5513840000	IMPOT PROV. A PAYER	1 406.40	REMISE FÉVRIER 2018
5513820000	RQAP A PAYER	221.90	REMISE FÉVRIER 2018
5513860000	R.A.M.Q. A PAYER	405.44	REMISE FÉVRIER 2018
5513850000	R.R.Q. A PAYER	1 609.34	REMISE FÉVRIER 2018
5513871000	C.S.S.T. A PAYER	280.32	REMISE FÉVRIER 2018
5513841000	IMPOT PROVINCIAL SUPPLÉMENT.	170.00	REMISE FÉVRIER 2018
<b>QUINCAILLERIE HAMEL &amp; FILS INC</b>		<b>61.33</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	38.48	BROSSE À LAVAGE & CHAMOIS
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	22.85	CADENAS (2) & DÉVIDOIR À RUBAN
<b>RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA</b>		<b>1 748.07</b>	
5513825000	C.A.C. A PAYER (SANS ASS. COL)	526.56	REMISE FÉVRIER 2018
5513816000	IMPOT FÉDÉRAL SUPPLÉMENT.	170.00	REMISE FÉVRIER 2018
5513815000	IMPOT FED. A PAYER (SANS AS.C)	1 051.51	REMISE FÉVRIER 2018
<b>SHAW DIRECT</b>		<b>54.03</b>	
270125339	CABLODISTRIBUTEUR - SHAWDIRECT	54.03	SERVICE MARS 2018
<b>SOCAN</b>		<b>128.68</b>	
270175499	PERMIS DE DROITS D'AUTEUR	128.68	PERMIS MUSIQUE PATINOIRE
<b>TELUS COMMUNICATIONS INC.</b>		<b>359.88</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	359.88	SERVICE MARS 2018

**Total : 23 882.60**

**COMPTES À PAYER DE MARS 2018**

<b>ANGELO ARSENAULT</b>		<b>107.40</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	107.40	ACHATS RESTAURANT
<b>BUROPLUS ST-EX</b>		<b>154.84</b>	
270148670	PAPETERIE, FOURN. & IMP. LIVRE	61.48	PAPETERIE
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	93.36	PAPETERIE
<b>CIMCO REFRIGERATION</b>		<b>304.39</b>	
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	534.34	RÉPARATION FUITE RÉCUPÉRATEUR DE CHALEUR
270160521	ENTR. & REPAR. - REFRIGERATION	-229.95	CRÉDIT CYLINDRE DE FRÉON
<b>CITRON HYGIÈNE</b>		<b>109.71</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	109.71	SERVICE MARS 2018
<b>CLAUDE GARNEAU</b>		<b>21.50</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	5.75	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	15.75	ACHATS RESTAURANT
<b>FROMAGERIE BERGERON</b>		<b>420.00</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	150.90	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	269.10	ACHATS RESTAURANT
<b>GFS QUÉBEC INC.</b>		<b>1 146.18</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	1 146.18	ACHATS RESTAURANT
<b>GROUPE CASTONGUAY INC.</b>		<b>183.96</b>	
270160522	ENTR. & REPARATION- BATIMENT	183.96	REPLACER SIRÈNE DÉFECTUEUSE
<b>JOSIANNE TARDIF</b>		<b>262.51</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	262.51	ACHATS RESTAURANT
<b>KORVETTE</b>		<b>21.58</b>	
270130527	ACH./ENT. AMEUB. ÉQUIP.BUREAU	21.58	PAPETERIE
<b>PRODUITS CAPITAL INC.</b>		<b>241.57</b>	
270180660	PRODUITS ENTRETIEN - ARENA	241.57	PRODUITS D'ENTRETIEN
<b>ROBERT BOILEAU INC.</b>		<b>15 119.22</b>	
2308600725	IMM. MACH. OUTILL, EQUIP. ARENA	15 119.22	SURFACEUSE PAIEMENT RETENUE 10%
<b>STE-CROIX SPORTS INC.</b>		<b>321.66</b>	
270180650	ACHATS - MAGASIN DE SPORTS	321.66	RUBANS

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

<b>SUPERMARCHÉ STE-CROIX INC.</b>		<b>221.21</b>	
270180610	ACHATS - RESTAURANT	20.46	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	80.47	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	16.05	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	12.48	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	42.10	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	16.92	ACHATS RESTAURANT
270180610	ACHATS - RESTAURANT	32.73	ACHATS RESTAURANT
<b>TELUS MOBILITE</b>		<b>58.02</b>	
270125331	TELEPHONE ET CELLULAIRE	58.02	SERVICE MARS 2018
		<b>Total : 18 693.75</b>	

### MODIFICATION ET CONVERSION DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION DU GAZ R-22 AU GAZ R-513A

093-2018

#### OPTION DE GARANTIE PROLONGÉE DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION

**ATTENDU** la résolution 063-2018;

**ATTENDU** la garantie de base inclus au contrat d'une période de un an à partir de la date d'acceptation provisoire des travaux qui couvre les frais de pièces et de main-d'œuvre requis pour remettre en ordre des équipements défectueux;

**ATTENDU** la garantie de base inclus au contrat d'une période de cinq ans pour les compresseurs qui couvre les frais de pièces;

**ATTENDU QU'**il est suggéré de prendre une garantie prolongée selon l'une des deux options suivantes :

	<u>OPTION 1</u>
➤ Garantie et entretien prolongés de 5 ans (pièces, main-d'œuvre, réfrigérant)	39 600,00 \$
	<u>OPTION 2</u>
➤ Garantie et entretien prolongés de 10 ans (pièces, main-d'œuvre, réfrigérant)	89 100,00 \$

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'accepter l'option 2 et d'accorder le contrat d'achat à Le groupe Drumco Construction inc. pour le prix de 89 100,00 \$, taxes en sus, selon l'offre présentée.

### CONGRÈS ANNUEL

094-2018

#### L'ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC (ADMQ)

**IL** est proposé par Carmen Demers, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame France Dubuc, à participer au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec, lequel se tiendra du 13 au 15 juin 2018 au Centre des congrès de Québec.

Que les frais d'inscription au montant de 602,47 \$ (incluant toutes taxes) soient défrayés par la municipalité.

Qu'une dépense additionnelle, respectant les limites du budget autorisé pour ce congrès, soit allouée à la directrice générale pour couvrir ses frais de déplacement, sur présentation de factures et reçus à une séance ultérieure.

### SERVICE DES INCENDIES DE SAINTE-CROIX

#### PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 578-2018 CONCERNANT LA PRÉVENTION DES INCENDIES AUX FINS D'ABROGER LE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 423-2009

095-2018

#### ADOPTION



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix a compétence, sur son territoire, en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT** l'élaboration du schéma de couverture de risques en cette matière sur le territoire de la MRC de Lotbinière en vertu de la *Loi sur la sécurité incendie* (L.R.Q., c. S-3.4);

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 16 de cette loi, les municipalités sont tenues d'adopter des mesures réglementaires en matière de sécurité incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a élaboré une telle réglementation de concert avec les autres municipalités de la MRC;

**CONSIDÉRANT QUE** le règlement numéro 423-2009 est abrogé par le présent projet de règlement numéro 578-2018;

**CONSIDÉRANT** les pouvoirs conférés à la municipalité, notamment par la *Loi sur les compétences municipales* (L.R.Q., c. C-47.1);

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Guy Boucher**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**QUE** le présent projet de règlement portant le numéro 578-2018 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 578-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 578-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

### **AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par Carmen Demers, que lors d'une séance ultérieure, le conseil municipal présentera le règlement numéro 578-2018 relativement à la prévention des incendies couvrant l'ensemble du territoire de la municipalité aux fins d'abroger le règlement numéro 423-2009.

### **VOIRIE**

#### **RÉFECTION RUE DU BATEAU**

096-2018

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 12 (ENGLOBE CORP.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 360-2017;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à EnGlobe Corp., la somme de 58,80 \$ concernant le contrôle qualitatif des matériaux relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 900251880 datée du 20 février 2018.

097-2018

#### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 13 (LES SERVICES EXP INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 284-2016;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Les Services exp inc., la somme de 3 157,79 \$ concernant la surveillance de bureau et des travaux relativement au projet de réfection de la rue du Bateau, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 424136 datée du 27 février 2018.

#### **RÉFECTION RUE HAMEL**

098-2018

#### **SOUMISSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – ÉTUDE GÉOTECHNIQUE**

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

Deux (2) soumissions reçues :

- |                        |              |
|------------------------|--------------|
| ➤ GHD Consultants Ltée | 7 875,79 \$  |
| ➤ Englobe Corp.        | 10 577,70 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à GHD Consultants Ltée pour le prix de 7 875,79 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

099-2018

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT – NETTOYAGE ET INSPECTION TÉLÉVISÉE DES RÉSEAUX D'ÉGOUTS

Trois (3) soumissions reçues :

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. | 9 978,40 \$  |
| ➤ Enviro Industries inc.                               | 11 777,81 \$ |
| ➤ Veolia ES Canada Services Industriels inc.           | 11 868,87 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Laboratoire de Canalisations Souterraines (LCS) inc. pour le prix de 9 978,40 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

### RAPIÉÇAGE MÉCANIQUE DES CHEMINS ET RANGS

100-2018

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Trois (3) soumissions reçues :

- |  |               |
|--|---------------|
| ➤ Les Entreprises Lévisiennes inc.             | 76 040,45 \$  |
| ➤ Pavage Lagacé & Frères inc.                  | 81 640,30 \$  |
| ➤ Construction B.M.L., Division de Sintra inc. | 102 819,10 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Les Entreprises Lévisiennes inc. pour le prix de 76 040,45 \$, taxes incluses, selon la soumission présentée.

Que Jacques Gauthier, maire, et France Dubuc, directrice générale et secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

### LIGNAGE DES VOIES DE CIRCULATION

101-2018

### SOUSSION(S) ET OCTROI DE CONTRAT

Quatre (4) soumissions reçues :

- |  |              |
|--|--------------|
| ➤ Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) | 8 292,37 \$  |
| ➤ Les Entreprises Gonet B.G. inc.      | 8 517,20 \$  |
| ➤ Marquage et Traçage du Québec inc.   | 8 745,50 \$  |
| ➤ Lignco Sigma inc.                    | 13 746,93 \$ |

Les prix indiqués incluent toutes taxes.

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement d'accepter la plus basse soumission et d'accorder le contrat d'entreprise à Lignes Maska (9254-8783 Québec inc.) pour le prix de 8 292,37 \$ taxes incluses, selon la soumission présentée.

**QUE** le maire, Jacques Gauthier, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, France Dubuc, soient autorisés à signer ledit contrat d'entreprise.

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018**

**AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE POUR L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL**

102-2018

**ATTESTATION DES TRAVAUX DE VOIRIE 2018**

**ATTENDU** le courriel daté du 20 février 2018 concernant l'aide financière accordée pour l'amélioration du réseau routier municipal;

**ATTENDU QUE** la municipalité prévoit effectuer de la construction ou de l'amélioration de chaussée(s) pour l'année 2018 tel que spécifié dans notre lettre que nous ferons parvenir en avril 2018;

**ATTENDU QUE** ce projet est estimé à près de 80 550 \$ et est conforme aux exigences du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal »;

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement que le conseil municipal atteste lesdits travaux d'amélioration du réseau routier municipal.

**HYGIÈNE DU MILIEU**

**MANDAT ANALYSE HYDRAULIQUE SECTORIELLE**

103-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (GROUPE TANGUAY & ASSOCIÉS)**

**ATTENDU** la résolution numéro 323-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de payer à Groupe Tanguay & Associés, la somme de 3 449,25 \$ concernant une analyse hydraulique sectorielle, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 1811 datée du 15 mars 2018.

**MANDAT LEVÉ GÉOPHYSIQUE**

104-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (GEOSIG INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 340-2017;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer Geosig inc. la somme de 19 200,83 \$ concernant un levé géophysique (sismique réfraction), telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 4379 datée du 19 mars 2018.

**STATION DE POMPAGE RUE LAFLEUR**

105-2018

**HONORAIRES PROFESSIONNELS N° 1 (WSP CANADA INC.)**

**ATTENDU** la résolution numéro 325-2017;

**IL** est proposé par Guy Boucher, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement de payer WSP Canada inc. la somme de 17 235,90 \$ concernant la réalisation d'une mise aux normes du poste de pompage rue Lafleur pour optimisation de celui-ci, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro 0723820 datée du 02 mars 2018.

**PLAN DE GESTION DES DÉBORDEMENTS DES EAUX USÉES**

106-2018

**MANDAT DÉBRANCHEMENT DU TROP-PLEIN DU RÉSERVOIR D'EAU POTABLE (WSP CANADA INC.)**

**ATTENDU** l'offre de service de la firme WSP Canada inc. datée du 22 mars 2018 concernant le débranchement du trop-plein de l'usine d'eau potable de la municipalité pour un montant forfaitaire de 2 790,00 \$, en sus des taxes;

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018**

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de mandater la firme WSP Canada inc. à procéder à l'étude pour le débranchement du trop-plein de l'usine d'eau potable selon l'offre présentée.

### **AMÉNAGEMENT/URBANISME/DÉVELOPPEMENT**

#### **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

#### **DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 14 MARS 2018**

Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de la séance ordinaire du 14 mars 2018.

#### **GROUPE DDM**

107-2018

#### **NOMINATIONS – M. FRANÇOIS BIENVENUE ET M. LOUIS-MATHIEU FRÉCHETTE**

**ATTENDU** les résolutions numéros 264-2013, 080-2015 et 370-2017;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 236 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, il est requis de nommer les personnes responsables de l'émission des permis et certificats ainsi que tout autre règlement afférent;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement de nommer monsieur François Bienvenue, responsable du service d'urbanisme, et monsieur Louis-Mathieu Fréchette, directeur en urbanisme et aménagement du territoire, pour les fonctions suivantes :

- Responsable de l'application des règlements d'urbanisme, de la gestion et de la délivrance des permis et certificats selon les lois et règlements en vigueur;
- Responsable de toute autre tâche reliée à la fonction.

La présente résolution annule la résolution numéro 370-2017.

#### **BIEN CULTUREL CITÉ « ÉGLISE DE LA FABRIQUE DE SAINTE-CROIX »**

108-2018

#### **TRAVAUX DE RÉNOVATION AU BÂTIMENT, LOT 3 592 283-P**

**ATTENDU** le Règlement numéro 430-2009 concernant la citation de l'Église de Sainte-Croix à titre de monument historique cité;

**ATTENDU QUE** l'article 2 concernant les effets de la citation exige d'obtenir l'autorisation du conseil municipal lorsque quiconque altère, restaure, répare ou modifie de façons quelconques ledit monument historique quant à l'apparence extérieure;

**ATTENDU QUE** les travaux consistent à la restauration de la maçonnerie des clochers de l'église, lesquels n'altéreront pas l'aspect extérieur du bâtiment;

**CONSIDÉRANT** la recommandation du comité consultatif d'urbanisme à l'effet de recommander l'approbation du projet de rénovation présenté;

**IL** est proposé par Jean Lecours, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'autoriser et de procéder à la présente demande de permis.

#### **DÉROGATION MINEURE**

109-2018

#### **DOSSIER M. DENYS HÉBERT, LOT 5 569 323**

Le conseil municipal prend connaissance de la demande de dérogation mineure localisée au 27, côte des Sous-Bois, Sainte-Croix, lot 5 569 323, qui vise à rendre réputé conforme la marge de recul avant de 7,42 mètres au lieu de 12 mètres pour la résidence isolée.

## **SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018**

Il prend également connaissance de la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

Aucune audience n'est donnée étant donné l'absence de citoyen dans la salle.

Après délibérations, il est proposé par Jean Lecours, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter la dérogation mineure localisée au 27, côte des Sous-Bois, lot 5 569 323.

### **PROJET DE RÈGLEMENT N<sup>o</sup> 577-2018 AUX FINS DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N<sup>o</sup> 389-2007 (AGRANDIR LA GRANDE AFFECTATION M-1 À MÊME LA GRANDE AFFECTATION P-3 ET AGRANDIR LA ZONE 08-CH À MÊME LA ZONE 09-P)**

110-2018

#### **ADOPTION**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Sainte-Croix est une municipalité régie par le "Code municipal du Québec" et assujettie aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**ATTENDU QUE** lors d'une séance de ce conseil, le Règlement de zonage portant le numéro 389-2007 fut adopté le 17<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2007;

**ATTENDU QUE** le conseil de cette municipalité juge approprié de modifier ledit règlement numéro 389-2007 de façon à :

- Agrandir la grande affectation M-1 à même la grande affectation P-3
- Agrandir la zone 08-CH à même la zone 09-P

**IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lecours**

**APPUYÉ PAR : Gesa Wehmeyer-Laplante**

**ET RÉSOLU UNANIMEMENT**

**IL** est ordonné et statué par ce projet de règlement de ce conseil portant le numéro 577-2018 et ce conseil ordonne et statue comme suit :

**QUE** le projet de règlement numéro 577-2018 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

**QUE** le projet de règlement numéro 577-2018 entrera en vigueur conformément à la loi.

#### **LOISIRS ET CULTURE**

##### **HÔTEL DE VILLE**

111-2018

##### **HONORAIRES PROFESSIONNELS N<sup>o</sup> 1 (MONIQUE BRUNET, ARCHITECTE)**

**ATTENDU** la résolution numéro 042-2017;

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement de payer à Monique Brunet, architecte, la somme de 11 037,60 \$ concernant la préparation des plans et devis pour les travaux de réfection des murs en crépi, le remplacement des portes secondaires, le remplacement des fenêtres et la démolition de la cheminée de l'hôtel de ville, telle que plus amplement détaillée à la facture numéro A2672 datée du 07 février 2018.

##### **TERRAIN DE JEUX**

112-2018

##### **TARIFICATION 2018**

**ATTENDU** la tenue d'un terrain de jeux pour la saison estivale 2018;

**ATTENDU** le coût des inscriptions suivant :

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

### SANS SERVICE DE GARDE :

- Tarif 7 semaines : 1<sup>er</sup> enfant : 195 \$  
2<sup>e</sup> enfant : 175 \$  
3<sup>e</sup> enfant : 155 \$  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 40 \$/semaine

### AVEC SERVICE DE GARDE :

- Tarif 7 semaines : 1<sup>er</sup> enfant : 250 \$  
2<sup>e</sup> enfant : 230 \$  
3<sup>e</sup> enfant : 210 \$  
4<sup>e</sup> enfant : gratuit
- Tarif à la semaine : 55 \$/semaine

### NON-RÉSIDENTS :

- 350 \$ par enfant (sans service de garde)
- 450 \$ par enfant (avec service de garde)

**ATTENDU QUE** les activités seront offertes du 25 juin au 10 août 2018 et qu'un service de garde sera disponible;

**ATTENDU** la tarification préparée par la directrice des loisirs et de la culture laquelle est annexée aux présentes;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement d'accepter la programmation telle que présentée.

## COMITÉ DE LA SAINT-JEAN-BAPTISTE DE SAINTE-CROIX

113-2018

### PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ET NOMINATIONS

Dépôt par le comité organisateur des prévisions budgétaires des activités de la Fête nationale du Québec pour la journée du 23 juin 2018.

#### COMITÉ ORGANISATEUR

Recettes :	6 153,56 \$
Dépenses :	12 378,00 \$
Déficit prévu :	6 224,44\$

**IL** est proposé par Gesa Wehmeyer-Laplante, appuyé par Guy Boucher, et résolu unanimement d'accepter les prévisions budgétaires telles que présentées pour un déficit prévu de 6 224,44 \$ du comité organisateur, lequel sera résorbé par la municipalité jusqu'à concurrence de 6 500,00 \$.

**QUE** la municipalité agisse en partenariat avec le comité organisateur, lequel devra nous produire la programmation et un bilan complet à la fin des activités.

Fonds de roulement municipal 2017 : 453,56 \$

#### COMITÉ ORGANISATEUR

- M. Dave Méthot, président
- Mme Danielle Doris Terrien, vice-présidente
- Mme Sophie Guimond, secrétaire-trésorière
- Mme Annie Tremblay, directrice des opérations
- M. Keven Poulin, directeur des opérations
- Mme Lucile Noël-Gauthier, conseillère spéciale
- Collaboration des pompiers pour la sécurité sur le terrain lors des feux d'artifices et du feu de joie

**QUE** M. Dave Méthot, président, soit mandaté à formuler une demande d'aide financière auprès du Mouvement national des Québécoises et Québécois pour l'organisation de la Fête nationale du Québec - Édition 2018 à Sainte-Croix.

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

### VARIA

#### COMITÉ D'EMBELLISSEMENT

114-2018

#### NOMINATION D'UN MEMBRE

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de nommer monsieur Réjean Hurteau pour agir au sein du comité d'embellissement de Sainte-Croix.

#### COMITÉ FAMILLES-MADA DE SAINTE-CROIX

#### DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL

Dépôt par la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe du procès-verbal du comité familles-MADA de Sainte-Croix tel que présenté, soit :

- 17 janvier 2018

#### CARREFOUR DES PERSONNES ÂNÉES DE LOTBINIÈRE

115-2018

#### DEMANDE D'AUTORISATION

ATTENDU QUE le Carrefour des personnes âgées de Lotbinière (CPAL) est un organisme à but non lucratif qui offre depuis plus de 40 ans la possibilité aux aînés du territoire de Lotbinière de se rendre à leurs rendez-vous médicaux grâce à des bénévoles transporteurs;

ATTENDU QUE le CPAL désire rencontrer les bénévoles de Sainte-Croix afin qu'ils reçoivent de l'information;

ATTENDU QUE le CPAL souhaite utiliser un local gratuitement pour tenir cette rencontre;

IL est proposé par Carmen Demers, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement d'autoriser l'utilisation d'un local pour la tenue de cette rencontre.

#### MRC DE LOTBINIÈRE

116-2018

#### SERVICE DE SECURITÉ INCENDIE – ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL 2017

ATTENDU la réception du rapport annuel 2017 du schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Lotbinière daté de mars 2018;

ATTENDU QUE le rapport a été présenté au conseil municipal pour en prendre connaissance et donner son approbation;

IL est proposé par Guy Boucher, appuyé par Carmen Demers, et résolu unanimement que le conseil adopte ledit rapport d'activité annuel 2017.

117-2018

#### MODIFICATION DU GREFFE ET DU CHEF-LIEU DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière a établi une cour municipale commune pour desservir son territoire;

ATTENDU QUE la MRC de Lotbinière désire modifier les adresses du chef-lieu et du greffe de la cour municipale;

ATTENDU QUE l'article 24 de la Loi sur les cours municipales, chapitre C-72.01, prévoit que, lorsque la modification ne vise qu'à changer l'adresse du lieu où siège la cour municipale ou à établir tout autre lieu où elle peut siéger, elle peut être effectuée par résolution de chacune des municipalités faisant partie de l'entente d'établissement de la cour approuvée par le ministre de la Justice;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

**ATTENDU QU'**il y a lieu d'établir une nouvelle adresse pour le greffe et le chef-lieu de la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière actuellement sise au 372 rue St-Joseph, bureau 4, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0;

**IL** est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement :

- D'approuver la modification de l'adresse du greffe et du chef-lieu où la cour municipale commune de la MRC de Lotbinière peut siéger pour la 121-A rue Saint-André, Laurier-Station (Québec) G0S 1N0 à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2018;

- De transmettre la présente résolution à Madame Stéphanie Vallée, ministre de la Justice pour approbation en conformité avec l'article 24 de la Loi sur les cours municipales.

### PRÉLÈVEMENT DES EAUX ET LEUR PROTECTION

118-2018

#### MANDAT AUX MUNICIPALITÉS REQUÉRANTES (RECOURS POUR UNE DÉROGATION AU RPEP)

**CONSIDÉRANT** la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

**CONSIDÉRANT** l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

**CONSIDÉRANT QUE**, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

**CONSIDÉRANT QUE**, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Sainte-Croix, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

**CONSIDÉRANT QUE** le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Sainte-Croix a adopté le règlement numéro 553-2016, portant le titre de Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité, en date du 02 août 2016;

**CONSIDÉRANT QU'**une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE**, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

**CONSIDÉRANT QU'**au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;



## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

**CONSIDÉRANT QU'**en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

**CONSIDÉRANT QUE** pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Sainte-Croix, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Sainte-Croix, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du règlement numéro 553-2016 de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

**CONSIDÉRANT** le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

**CONSIDÉRANT** aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher les lieux de décision le plus possible des citoyens et des communautés concernés;

**CONSIDÉRANT QUE**, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions;

Et que :

- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

**CONSIDÉRANT QU'**à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

**CONSIDÉRANT QUE** cette demande outrepassé le cadre de la *L.Q.E* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

**CONSIDÉRANT QUE** l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Sainte-Croix, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

**CONSIDÉRANT QUE** devant le silence de la ministre de l'Environnement ou d'une réponse inadéquate, la municipalité de Sainte-Croix se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

**CONSIDÉRANT QUE** dans ces circonstances, la municipalité de Sainte-Croix doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

## SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018

**CONSIDÉRANT QUE** le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et d'autres municipalités (ci-après « les municipalités requérantes ») ont accepté de se porter requérantes et de représenter toute municipalité qui leur aura fait parvenir une résolution adoptée en bonne et due forme les mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

**CONSIDÉRANT** les difficultés logistiques pour réunir à nouveau les municipalités concernées par la demande de dérogation et les contraintes juridiques liées à la nécessité d'observer les délais légaux pour entreprendre ladite procédure judiciaire;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a lieu de mandater les municipalités requérantes afin de nous représenter et agir pour notre compte dans le cadre du recours judiciaire à entreprendre ou qui a été entrepris afin de faire valoir nos droits et protéger nos intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à notre demande de dérogation au *RPEP*;

et, finalement,

**CONSIDÉRANT QUE** la présente résolution est adoptée pour valoir procuration et mandat aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes au sens de l'article 91 du *Code de procédure civile*;

En conséquence de ce qui précède,

Il est proposé par Jean-Pierre Ducruc, appuyé par Gesa Wehmeyer-Laplante, et résolu unanimement :

- DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Sainte-Croix de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;
- DE confier aux municipalités d'Austin, Lanoraie, Nantes, Ristigouche-Partie-Sud-Est, Sorel-Tracy et autres municipalités requérantes le mandat de la représenter et d'agir en son nom dans le cadre du recours à entreprendre ou qui a été entrepris afin de faire valoir ses droits et protéger ses intérêts quant à sa demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement et d'obtenir une réponse adéquate à sa demande de dérogation au *RPEP*, le tout en application de l'article 91 du *Code de procédure civile*;
- DE demander à la direction générale de faire parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au *RPEP* pour confirmer l'octroi du mandat de représentation en la présente affaire;
- D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours

### PÉRIODE DE QUESTIONS À LA FIN DE LA SÉANCE CONFORMÉMENT AU RÈGLEMENT MUNICIPAL NUMÉRO 377-2006

119-2018

#### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

**IL** est proposé par Michel Routhier, appuyé par Jean Lecours, et résolu unanimement de lever la présente séance à 19 : 43 heures.

---

Jacques Gauthier  
Maire

---

Christiane Couture  
Directrice générale adjointe et  
secrétaire-trésorière adjointe

**SUITE DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 03 AVRIL 2018**

Je, Jacques Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.